

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 27/09/2017	Dossier complet le : 27/09/2017	N° d'enregistrement : F01117P0217
-----------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------

1. Intitulé du projet

CONSTRUCTION DE DEUX IMMEUBLES DE BUREAUX ET DE SERVICES
CAMPUS EIFFEL ORSAY
ZAC du Moulon, sur la commune d'ORSAY (91)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Rubrique 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	Cette rubrique soumet les projets à la procédure de cas par cas, les travaux de constructions qui créent une surface de plancher supérieure ou égale à 10.000m ² mais inférieure à 40.000 m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares. Construction d'un ensemble immobilier de 2 immeubles de bureaux et activités comprenant un R.I.E. de 13.560 m ² de surface de plancher.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre du développement du Campus Eiffel Orsay, notre société, projette de réaliser 2 immeubles de bureaux et activités comprenant un Restaurant Inter-Entreprises (R.I.E.) sur notre terrain implanté dans la ZAC du Moulon, à Orsay. Ceci pour une surface de plancher totale de 13.560 m².

Ce projet s'inscrit dans le cadre du redéveloppement du Parc Club Eiffel Université et consistera à proposer à la commercialisation des immeubles neufs répondants aux normes environnementales et thermiques actuelles. Ce projet s'inscrit dans le programme de la ZAC du Moulon. Il a fait l'objet d'une convention de participation au terme de laquelle l'Aménageur (l'EPAPS) nous a accordé des droits à construire pour 13.560 m².

L'arrêté préfectoral de création de la ZAC (28/01/14) prévoit un programme de global prévisionnel de construction de 870.000m² de surface de plancher dont 200.000 m² de programmes d'activités économiques, au sein desquels vient s'inscrire notre projet.

Un agrément pour la construction de 13.600m² de bureaux, locaux d'activités industrielles et locaux d'accompagnement a été accordé à LOCAFIMO par l'arrêté préfectoral IDF-2016-12-02-19 le 02/12/2016.

4.2 Objectifs du projet

Ces deux immeubles s'inscrivent dans la perspective de mutation du Parc Club Eiffel Université qui s'intègre dans le développement de la ZAC du Moulon qui lui-même s'intègre dans le déploiement du Grand Paris.

Les limites actuelles de notre parc sont appelées à être modifiées afin de pouvoir réaliser les grands axes de communication prévus dans le schéma directeur de la ZAC du Moulon.

Nos immeubles ont été conçus dans un esprit d'intégration réelle et d'échange avec la nature et en symbiose avec celle-ci. Ces immeubles seront donc très largement ouverts sur la nature avec un système de balcons, de coursives, de terrasses et de patios largement ouverts sur l'extérieur et fortement plantés de manière à favoriser la pénétration de la nature au cœur même des plateaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet prévoit la construction de deux immeubles R+5 de bureaux et activités. La surface totale de plancher développée sera de 13.560 m² décomposée comme suit:

	Bâtiment A1	Bâtiment A2
SDP Bureaux:	5.738 m ²	6.634 m ²
SDP Activités:	198 m ²	263 m ²
SDP R.I.E:	727 m ²	727 m ²

Notre projet prévoit 245 places de parking en sous sol et la conservation de 10 places extérieures existantes. Un local vélo est également prévu au RDC de chacun des bâtiments.

Ce programme vise la certification HQE au niveau Excellent.

Le délais prévisionnel de cette opération sera de l'ordre de 24 mois à compter du démarrage des travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ces 2 immeubles accueilleront à terme environ 1 220 personnes. Ces dernières pourront cheminer à travers le mail et l'esplanade et bénéficieront d'espaces verts importants.

Les voies de circulation desservant les 2 immeubles sont dimensionnées et adaptées pour absorber la circulation engendrée par les nécessités des activités du bâtiment et permettre l'accès aux véhicules de défense d'incendie, de protection civile, brancardage, enlèvement des déchets, ect... Elles sont aménagées de façon à ne pas apporter la moindre gêne à la circulation publique et à garantir un bon état de visibilité.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire au titre du code de l'urbanisme.
- Projet soumis à une demande d'agrément.
- Projet soumis aux règles de sécurité des personnes; mentionnées dans le code du travail.
- Projet soumis à une autorisation au titre de l'accessibilité aux personnes handicapées et à une autorisation au titre de la sécurité incendie des personnes pour la partie recevant du public.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette du projet - parcelles ZR 95 et ZR 97 partielle	Surface = 8.313 m ²
Emprise au sol des bâtiments A1 et A2	Surface = 3.301 m ²
Hauteur des bâtiments	H = 23.75 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parc Club Orsay Université
Rue Alfred Kastler - Rue Jean Rostand
91400 ORSAY

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 17' 44" 59 Lat. 48° 70' 88" 89

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE approuvé le 7/11/2012 par arrêté préfectoral 2012-DDT-SE n°487 Zone de bruit critique pour la commune d'Orsay = N118
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un plan de prévention du risque Inondation a été approuvé en 2006 pour le bassin de l'Yvette. Les zones à risques se cantonnent aux bas du coteau. Le périmètre n'est donc pas concerné par l'aléa inondation. Cela dit, il joue un rôle important dans l'alimentation du réseau hydrographique puisqu'il surplombe directement la vallée et qu'il est pour partie intégré à son bassin versant. De plus, la nature relativement imperméable des sols ainsi que la topographie abrupte du coteau intensifient le ruissellement de surface lors des épisodes pluvieux.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site pittoresque de la Vallée de Chevreuse
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité: ZPS du Massif de Rambouillet et zones humides proches (FR 1112011) à 3kms à l'Ouest de la ZAC du Moulon ZSC des Toubières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yvelines (FR 1100803) à 10km à l'Ouest de la ZAC du Moulon
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité: Site pittoresque classé du Domaine de Launay au Sud de la ZAC Moulon et partiellement dans son emprise (sa frange boisée en haut des coteaux)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit des prélèvements d'eau souterraine provisoires afin de rabattre le niveau de la nappe sous le fond de fouille pendant la phase de travaux. Les prélèvements seront réalisés dans la nappe superficielle s'établissant dans les limons des plateaux et les meulière de Montmonrency. Le débit pour rabattre la nappe sous chaque fond de fouille (total de 7 lots), est d'environ 0.3 m3/h en cas de nappe à son niveau actuel ou 0.4 à 0.8 m3/h en cas de nappe à son niveau des hautes eaux.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'optimisation du rapport déblais/remblais aboutit à un volume de 833 m3 de terre végétale à évacuer et à un réemploi de près de 2 300m3.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des perturbations: La parcelle d'assiette du projet est repéré au Dossier de Dérogation aux Espèces protégées comme zone d'activités secondaires de la pipistrelle commune pour son alimentation, zone d'habitat des espèces anthropophiles, et zone de dispersion théorique de 150m autour de la marre du Bois (Zone humide 95 à l'angle SE du Parc Eiffel, à l'intérêt fonctionnel modéré) des amphibiens vers leur habitat et leur site de reproduction.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle d'assiette du projet est repérée au Dossier de Dérogation aux Espèces Protégées comme une zone de culture, dans les faits, il s'agit d'une zone de délaissé en friche.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inondation liée à l'affleurement de la nappe phréatique sous le terrain d'assiette
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création de places de parking supplémentaires. Avant le projet: 50 places Après la réalisation: 255 places (soit 205 places supplémentaires).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Extraction de la cuisine du restaurant inter-entreprises.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Rejet dans le réseau EP existant. Pas de rejet en milieu naturel
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le développement de la ZAC du Moulon est extrêmement encadré, suivi et surveillé notamment sur ces aspects environnementaux. Le projet proposé a par ailleurs fait l'objet de plusieurs études techniques (avant et pendant la phase programmation) justifiant du faible impact par le projet sur l'environnement voisin.

En effet, les contraintes soulignées par ce formulaire sont reprises, évaluées et soumises à des actions préventives/correctives dans différents documents complets pouvant être mis à disposition. (Cf § 8.2)

Les études techniques accompagnant la bonne intégration du projet dans son site d'accueil permettent déjà de bien cerner les enjeux environnementaux qui sont retranscrits dans ce formulaire. La connaissance du sujet permet de dispenser d'une autre évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
8.7 Analyse de site ORSAY (FRANCK BOUTTE Septembre 2017)
8.8 Étude d'impact ZAC Moulon (ARTELIA Juin 2013)
8.9 Étude historique de vulnérabilité (TESORA Février 2013)
8.10 Rapport d'études agro-pédologique (ARTELIA Octobre 2012)
8.11 Diagnostic écologique (ARTELIA Mai 2013)

9. Engagement et signature


Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

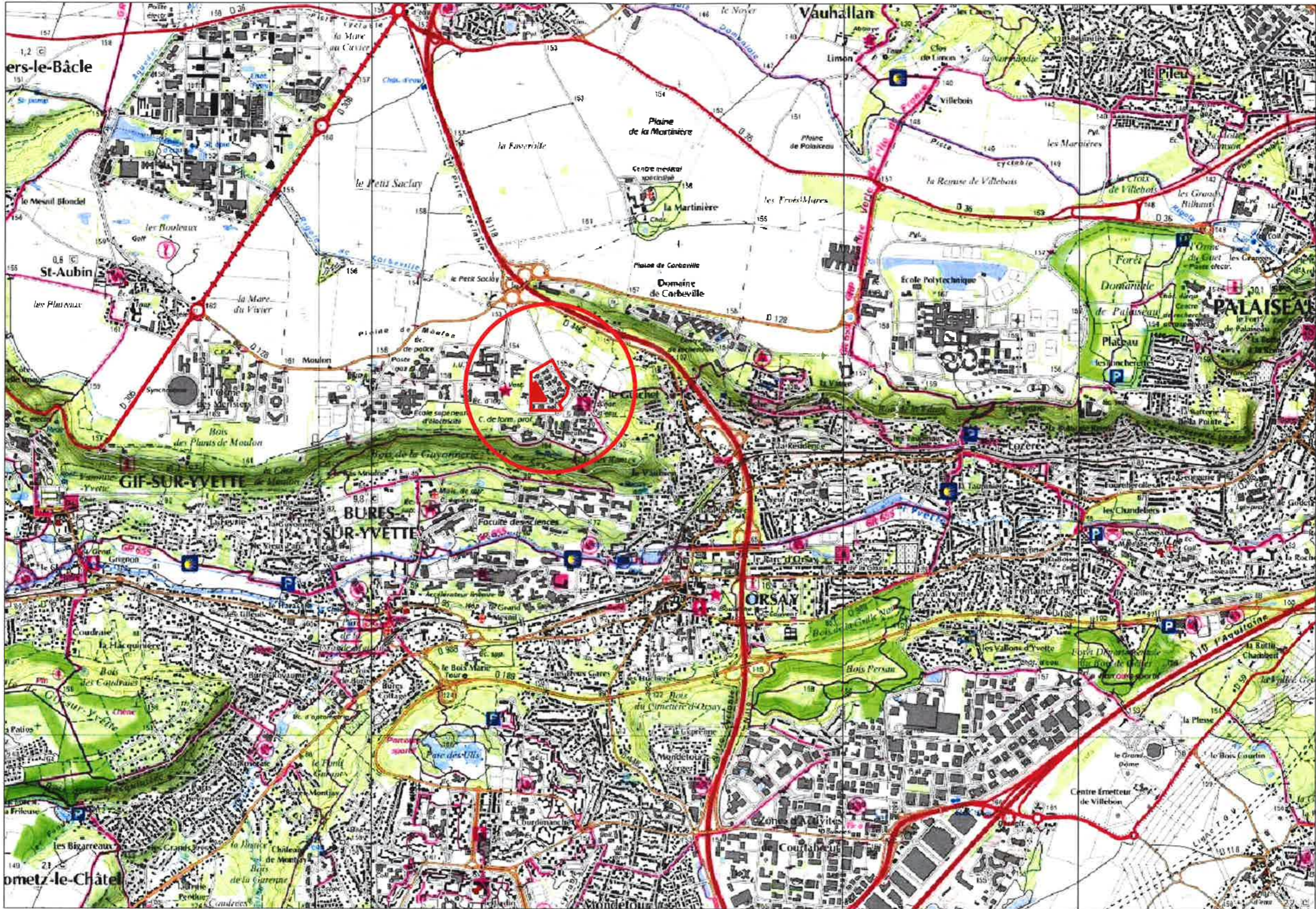


Fait à Paris

le, 27/09/2017

Signature


BRUNO MEYER



Maitre d'ouvrage
LOCAFIMO
 11-13, AV. DE FRIEDLAND
 75008 Paris



Assistant à la Maitrise d'Ouvrage
PG consultant

86ter, AVENUE DE RIGNY
 94360 BRY-SUR-MARNE
 T : +33 06 71 70 38 35
 @ : pgconsultant94@gmail.com



PAUL MAYLA ARCHITECTURE & Associés

SARL d'Architecture
 ORDRE DES ARCHITECTES N°: S 12 372
 4, RUE ROUGET DE LISLE
 92240 MALAKOFF

TEL: 01 46 56 36 21 FAX: 01 46 56 39 39

DOSSIER D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
 CONSTRUCTION DE DEUX IMMEUBLES DE BUREAUX ET SERVICES
 CAMPUS EIFFEL ORSAY- TRANCHE 1

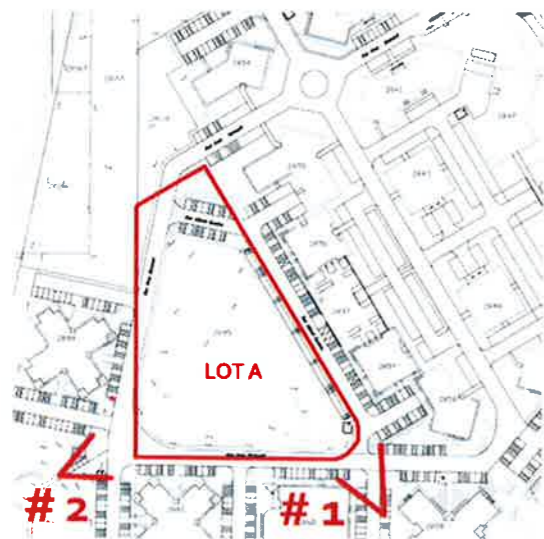
PLAN DE SITUATION

8.1.2

N° de plan: 160

ECH : 1/25000

08/09/2017



1 - Vue angle Alfred Kastler - rue Jean Rostand



Maitre d'ouvrage
LOCAFIMO
 11-13, AV. DE FRIEDLAND
 75008 Paris



Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage
PG consultant
 86ter, AVENUE DE RIGNY
 94360 BRY-SUR-MARNE
 T : +33 06 71 70 38 35
 @ : pgconsultant94@gmail.com



PAUL MAYLA ARCHITECTURE & Associés
 SARL d'Architecture
 ORDRE DES ARCHITECTES N°: S 12 372
 4, RUE ROUGET DE LISLE
 92240 MALAKOFF
 TEL: 01 46 56 36 21 FAX: 01 46 56 39 39

DOSSIER D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
 CONSTRUCTION DE DEUX IMMEUBLES DE BUREAUX ET SERVICES
 CAMPUS EIFFEL ORSAY- TRANCHE 1
 PHOTOGRAPHIES PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN
 DANS UN ENVIRONNEMENT PROCHE

8.1.3-1

N° de plan: 161-1

ECH :

08/09/2017



2 - Vue de l'entrée du Parc Club Orsay Université (futur campus Eiffel Orsay)



Maitre d'ouvrage
LOCAFIMO
 11-13, AV. DE FRIEDLAND
 75008 Paris



Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage
PG consultant
 86ter, AVENUE DE RIGNY
 94360 BRY-SUR-MARNE
 T : +33 06 71 70 38 35
 @ : pgconsultant94@gmail.com



PAUL MAYLA ARCHITECTURE & Associés
 SARL d'Architecture
 ORDRE DES ARCHITECTES N°: S 12 372
 4, RUE ROUGET DE LISLE
 92240 MALAKOFF
 TEL: 01 46 56 36 21 FAX: 01 46 56 39 39

DOSSIER D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
 CONSTRUCTION DE DEUX IMMEUBLES DE BUREAUX ET SERVICES
 CAMPUS EIFFEL ORSAY- TRANCHE 1

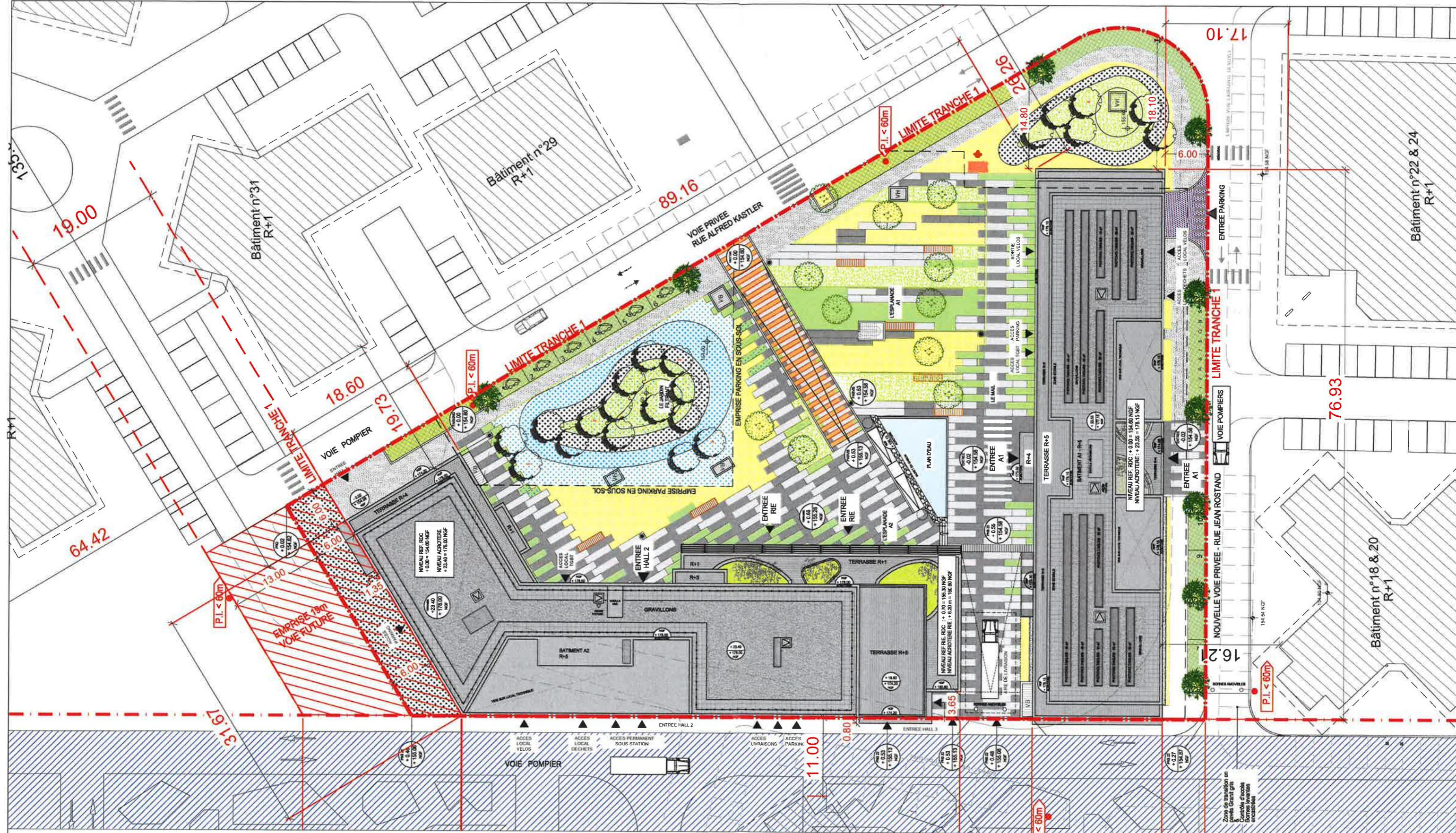
PHOTOGRAPHIES PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN
 DANS UN ENVIRONNEMENT LOINTAIN

8.1.3-2

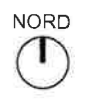
N° de plan: 161-2

ECH :

08/09/2017



NIVEAU 0.00 = + 154.60 NGF



Maitre d'ouvrage
LOCAFIMO
 11-13, AV. DE FRIEDLAND
 75008 Paris



Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage
PG consultant
 86ter, AVENUE DE RIGNY
 94360 BRY-SUR-MARNE
 T : +33 06 71 70 38 35
 @ : pgconsultant94@gmail.com



PAUL MAYLA ARCHITECTURE & Associés
 SARL d'Architecture
 ORDRE DES ARCHITECTES N°: S 12 372
 4, RUE ROUGET DE LISLE
 92240 MALAKOFF
 TEL: 01 46 56 36 21 FAX: 01 46 56 39 39

DOSSIER D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
 CONSTRUCTION DE DEUX IMMEUBLES DE BUREAUX ET SERVICES
 CAMPUS EIFFEL ORSAY - TRANCHE 1
 PLAN DE MASSE & D'IMPLANTATION
 ETAT PROJETE

8.1.4

N° de plan: 162
 ECH : 1/500
 08/09/2017



- B** : BUREAUX ET ACTIVITES
- BD** : IMMEUBLE DE BUREAU A DEMOLIR EN 2019 PAR L'AMENAGEUR EPAPS
- : PROJET A CREER
- : NOUVELLE VOIE PUBLIQUE PNS22 PROJETEE PAR L'AMENAGEUR EPAPS (PHASE 1)



Maître d'ouvrage
LOCAFIMO
 11-13, AV. DE FRIEDLAND
 75008 Paris



Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage
PG consultant
 86ter, AVENUE DE RIGNY
 94360 BRY-SUR-MARNE
 T : +33 06 71 70 38 35
 @ : pgconsultant94@gmail.com



PAUL MAYLA ARCHITECTURE & Associés
 SARL d'Architecture
 ORDRE DES ARCHITECTES N°: S 12 372
 4, RUE ROUGET DE LISLE
 92240 MALAKOFF
 TEL: 01 46 56 36 21 FAX: 01 46 56 39 39

DOSSIER D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
 CONSTRUCTION DE DEUX IMMEUBLES DE BUREAUX ET SERVICES
 CAMPUS EIFFEL ORSAY- TRANCHE 1
 PLAN DES ABORDS DU PROJET

8.1.5

N° de plan: 163
 ECH : 1/2000
 08/09/2017

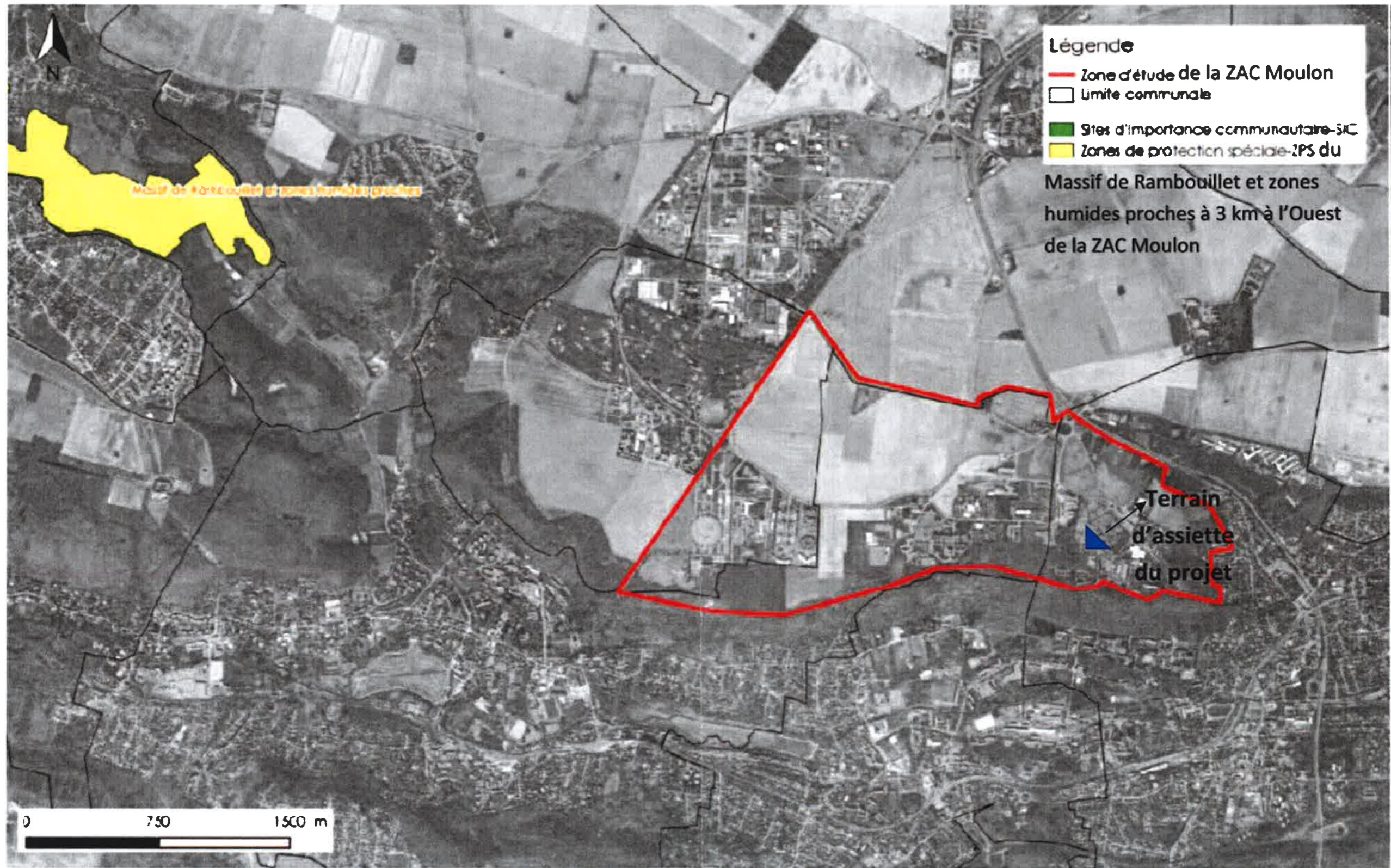


Figure 23 : Localisation des sites Natura 2000 à proximité du projet - Extraite du « Dossier de Dérogation aux Espèces protégées », établi par la DRIEE en octobre 2014, page 49